

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 42/2047 :

Pierrefonds Village : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 13 05 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IH n°7 - Avenant n°1

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. FERDE Thérèse (par M. MINATCHY Mariot), GUIEN Marie Claire (par M. DAMOUR Kichena), PERIANAYAGOM Albert (par M. TAN Willy), MALET Viviane (par M. LORION David), HOARAU Berthe Denise (Mme PAPY Anne Marie), BELLON Stéphen (par Mme AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2025.



Le Maire,

David LORION

En préfecture
N° 1022-42-2047-DE
Date de dépôt : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Affaire n°42/2047 : Pierrefonds Village : Convention opérationnelle d'acquisition foncière n°16 13 05 conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPFR) pour le bien cadastré section IH n°7 - Avenant n°1.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire informe l'Assemblée :

- VU la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n° 16 13 05 du 30/01/2014 (reçue en Préfecture le 30/01/2014) conclue entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPFR, pour le bien cadastré section IH n°7 (bâti) de 1481 m² situé Chemin Bureau Pierrefonds. Ce bien est destiné à un équipement public.

- VU l'acte d'acquisition signé entre l'EPFR et les Consorts LATCHIMY Charles en date du 23 et 24 Avril 2014 publié aux hypothèques le 07/05/2014 Volume 2014P n°1912 établi par la SCP BEAUDEMOULIN/BASTI/DUGAIN/QUINOT (notaires associés).

Compte tenu de la demande de la Commune de Saint-Pierre à l'Etablissement Public Foncier de la Réunion de procéder à la démolition totale ou partielle du bien cadastré section IH n°7 situé Chemin Bureau Pierrefonds, afin d'éviter tout squat, ce, avant sa cession à la Commune de Saint-Pierre après portage par l'EPFR, il y a lieu de modifier l'article 8 « Gestion des biens » de la convention susvisée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER l'Avenant n°1 à la convention opérationnelle n°16 13 05 du 30/01/2014 (reçue en Préfecture le 30/01/2014) signée entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion en modifiant l'article 8 « Gestion des biens » afin de permettre à l'EPFR de procéder à la démolition totale ou partielle du bien cadastré section IH n°7 de 1481 m² situé Chemin Bureau Pierrefonds.**

- **Dit que les autres clauses de la Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 13 05 du 30/01/2014 (reçue en Préfecture le 30/01/2014) restent inchangées.**

- **DE L'AUTORISER à signer tous les documents et formalités liés à cette affaire, notamment l'avenant n°1 avec l'EPFR (ci-annexé).**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

